COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie – 1, Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Conception et mise en œuvre de plans d'interprétation
sur l'espace naturel du Ruléa

Marché de prestations intellectuelles

Cahier des charges techniques particulières (C.C.T.P.)

Dépôt des offres pour le vendredi 11 décembre 2015 à 12H00

ARTICLE 1- OBJET DU MARCHE :

Le pouvoir adjudicateur attend du prestataire la conception et la mise en œuvre d'un plan d'interprétation.

Cette mission comprend :

- la définition du message à délivrer via une analyse des ressources du site,
- la proposition de médias à mobiliser en fonction du contexte environnemental, réglementaire, politique et financier,
- la conception des supports ainsi que le suivi de leur mise en œuvre.

Pour ce faire, l'équipe en charge de cette mission devra disposer de compétences avérées dans les domaines suivants :

- éco-interprétation
- scénographie – muséographie
- graphisme – design
- illustration
- et de toutes autres compétences jugées nécessaires à la réalisation de la prestation.

Pour rappel, la qualification et l'expérience du prestataire seront des critères de sélection des offres.

En outre le plafond du projet ne pourra pas dépasser la somme totale de 45 000 Euros TTC (ce montant comprend vos prestations, tranche ferme et tranche conditionnelle, la réalisation des travaux, ainsi que les frais divers liés à l'opération)

ARTICLE 2- DEROULEMENT ET CONTENU DE LA MISSION :

La mission comporte deux tranches :

- une tranche ferme : réalisation du plan d'interprétation
- une tranche conditionnelle : aide à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, appui à l'analyse des offres, suivi de mise en œuvre du plan d'interprétation et avis technique sur la décision de réception (si besoin).

2.1. Déroulement de la tranche ferme :

● *Phase 1 : Inventaire du potentiel et des ressources locales*

Cet espace naturel a pu être réhabilité avec l'aide de fonds Leader ayant comme thème l'eau. L'idée serait de traiter donc de l'eau sous trois facettes - Cultuelle - Naturelle - Anthropique

Les candidats prendront connaissance de l'ensemble des éléments existants mis à disposition par le représentant du pouvoir adjudicateur dans le présent document ou dans ses annexes :

- données naturalistes
- données historiques et culturelles
- contexte réglementaire (dossier présenté à la Police de l'Eau avant les travaux d'aménagement du site)
- données humaines

Cette collecte de données pourra être complétée de rencontres auprès des personnes ressources, sur validation du représentant du pouvoir adjudicateur.

Ce travail fera l'objet d'un **rapport écrit, concluant sur un diagnostic des potentialités** du site. Une **carte synthétique** pourra également être réalisée, permettant de mettre en avant différentes unités d'interprétation.

Une première réunion de présentation à la commission est prévue à l'issue de cette phase.

● *Phase 2 : Propositions de scénarios de plans d'interprétation*

Un à deux scénarios de plan d'interprétation seront proposés par les candidats.

Y seront précisés :

- le thème fédérateur,
- le concept de visite / la stratégie d'accueil / le scénario à dérouler,
- les sous-thématiques/sujets à traiter,
- les médias à mobiliser (humains et matériels),
- le type de promotion /diffusion à mettre en place.

Pour chaque scénario, le candidat devra donner des éléments de planification et une estimation financière globale dans le respect de l'enveloppe donnée.

L'ensemble de ces informations sera rassemblé dans un **rapport synthétique**, assorti de cartes à une échelle adaptée permettant de visualiser les options proposées.

Ce document sera étudié par la commission municipale d'appel d'offres, dans l'objectif de sélectionner le scénario qui lui semble le plus pertinent.

● ***Phase 3 : Rédaction du plan d'interprétation retenu :***

Une fois cette sélection, réalisée, le prestataire devra compléter le plan d'interprétation par les éléments suivants :

- définition de la charte graphique du projet (mobilier, visuels ...),
- conception graphique des équipements (schémas en plan et coupe) ;
- rédaction des textes des supports écrits et/ou de la trame des animations ;
- inventaire des besoins en illustrations (thème, nombre, taille, style…) ;

A ce stade, il sera également demandé au prestataire d'affiner les coûts nécessaires pour :

- la réalisation des panneaux, mobiliers divers,
- la réalisation des illustrations (panneaux, supports visuels, etc.),
- la pose de l'ensemble sur site,

Le prestataire réunira ces éléments dans un **nouveau rapport** et présentera ses propositions à la commission lors d'une **deuxième réunion,** pour validation et émission d'un bon à tirer (BAT).

2.2. Déroulement de la tranche conditionnelle

● ***Phase 4 : Aide à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et appui à l'analyse des offres***

Dans un premier temps, le prestataire accompagnera le maître d'ouvrage à l'élaboration du DCE qui sera établi pour la fabrication et la pose de l'ensemble des visuels et supports d'accompagnement.

Il préparera les éléments suivants, selon un modèle proposé par le maître d'ouvrage :

- le cahier des clauses techniques particulières,
- le bordereau des prix unitaires (BPU),
- le détail estimatif (DE),
- la grille d'évaluation des critères de jugement des offres.

Il est rappelé que, conformément aux règlements et normes en vigueur, une garantie de 10 ans pour les visuels en extérieur sera exigée.

Une fois la consultation lancée par le maître d'ouvrage, le prestataire devra également lui apporter son appui lors de la phase d'analyse technique des offres reçues.

● ***Phase 5 : Suivi de la réalisation du plan d'interprétation et avis technique sur la décision de réception***

Afin de garantir la qualité de ses préconisations et d'aider le représentant du pouvoir adjudicateur dans la mise en œuvre opérationnelle du plan d'interprétation, le prestataire sera missionné pour assurer **le suivi et la coordination des opérations ultérieures** :

- accompagnement du maître d'ouvrage au cours de la phase travaux sur site : suivi de la fabrication et de la pose des supports d'interprétation (bornes, mobiliers, sculptures, etc.) et aménagements divers (pontons,…) en veillant à leur localisation précise sur site et au respect des préconisations formulées;
- suivi de la conception des outils papier ou multimédia d'accompagnement ;

- compte-rendu de fin de pose du mobilier mettant en avant d’éventuels dysfonctionnements.

ARTICLE 3 : MODALITES MATERIELLES D'EXECUTION DE LA MISSION DES PRESTATAIRES

3.1 Livrables :

Il est précisé que les rapports seront remis en version papier et en version numérique consultable (pdf, résolution minimale 150 dpi) et modifiable (.doc ou .docx).

Les cartes, plans, schémas et coupes seront fournis sous format papier à une échelle adaptée permettant une parfaite lisibilité, et en version numérique consultable (pdf, résolution minimale 300 dpi) et modifiable, dans leur format natif (shp, psd, ai…). Le système de projection utilisé devra être celui du Lambert 93.

3.2 Réunions :

Une commission suivra au plus près l'avancement de l'étude, apportera des modifications et remarques au fur et à mesure et validera les différentes étapes. Cette commission validera le scénario retenu à l'issue de la phase 2.

Le prestataire pourra prévoir des réunions supplémentaires pour permettre la bonne exécution de sa mission, particulièrement lors de la phase de validation des scénarios.

L'ensemble des documents présentés en réunion (diaporama, rapports, pièces techniques…) devra faire l'objet d'une validation préalable par le maître d'ouvrage. Pour ce faire, le prestataire lui aura transmis ces pièces au moins une semaine avant la date de réunion.

Le maître d'ouvrage se chargera de l'organisation de la réunion (choix des dates, invitation, envoi des documents).

Le prestataire prendra en charge l'animation et le secrétariat des réunions (feuille de présence, rédaction des comptes-rendus…).

Liste des annexes :

Annexe 1 : Fiche descriptive du site

Annexe 2 : Principes d'interprétation à respecter

Annexe 3: Document de présentation du contexte du projet

- document Leader
- patrimoine
- urbanisme
- présentation de la commune
- partie naturelle

Annexe 1 : Fiches descriptives des sites

Naissance du projet :

La commune de Lanhouarneau a acheté la parcelle AD 195, pour une contenance de 90a 43ca, le 19 février 2008, au prix de 4521.50 euros.

Cette parcelle fait partie d'une zone humide et inconstructible de la carte communale (document d'urbanisme en vigueur sur le territoire). Elle est située à la sortie de l'agglomération, en direction de Saint Pol de Léon

Cet endroit, dans l'état, n'attirait personne et ne mettait pas en valeur l'entrée de l'agglomération.

Ce site était par ailleurs difficile à entretenir, car il faut respecter les contraintes liées à la Police de l'Eau. C'est d'ailleurs cet organisme qui a pris contact avec la Commune, au vu de l'état des lieux : la Commune avait curé ce qu'elle considérait un fossé recueillant les eaux pluviales du bourg, à tort, car il s'agissait en réalité d'un ruisseau.

Au vu de ces éléments, les élus ont réfléchi à la manière dont il était possible de faire évoluer ce site.

Ils se sont dit qu'avec quelques aménagements, cet endroit pourrait devenir

- un lieu de promenade pour les personnes âgées, pour les assistantes maternelles,
- un point de départ pour un parcours pédagogique pour l'école, pour le centre de loisirs, pour les actions « ados »,
- un site à intégrer dans les 60 kilomètres de sentiers de randonnées qui existent sur la commune
- un but pour les marcheurs, les coureurs et les cyclistes
- le site des activités de plein air de l'amicale des aînés

soit un site de rencontres intergénérationnelles.

Aboutissement de la réflexion :

A partir de cela, les élus ont imaginé et fait réaliser un parcours autour du thème de « l'EAU, SOURCE DE CONNAISSANCES ». Il s'agit de réhabilitation, conservation et valorisation pédagogique de milieux humides, sur :

- l'eau à l'état naturel : dans une prairie remise en valeur, avec panneaux d'informations sur la flore, la faune, l'eau, et possibilité de repos.
- l'eau traitée : poursuite de la balade par un chemin piétonnier, de la prairie vers la station de traitement des eaux usées, avec panneaux d'informations également,
- l'eau « culturelle » : à partir de la station, prendre un chemin qui rejoint le site de la fontaine de St Hervé

Ce parcours constitue une boucle qui peut se faire en toute sécurité, par un cheminement adapté, éloigné de la route départementale (où la circulation est importante).

Il est à noter que **tout ce parcours est accessible aux personnes à mobilité réduite**, grâce aux travaux qui ont été réalisés et aux aménagements qui y ont été faits.

Moyens mis en œuvre :

Deux sites ont été :

- La zone naturelle de la rue de Saint Hervé (parcelles AD 195 et AD 047)
- la parcelle qui relie la station d'épuration à l'aire de St Hervé (parcelle AC 048)

Trois objectifs :

- Réhabiliter une zone humide partiellement dégradée.
- Mettre ne place un outil pédagogique.
- Assurer un suivi et une gestion appropriée.

L'eau est le fil conducteur :

- la zone naturelle de Ruléa, avec son ruisseau, est le site qui a demandé le plus d'investissements pour sa restauration et, dans une moindre mesure, son aménagement.
- La station d'épuration, par son procédé original de filtres à roseaux, constitue un endroit stratégique pour l'eau, car elle traite toutes les eaux acheminées par le réseau d'assainissement collectif.
- L'aire de repos de Saint Hervé : une fontaine a été érigée à l'endroit où Saint Hervé aurait passé une partie de sa vie. C'est pour cela qu'il s'agit là de l'eau dans sa version culturelle, car elle reçoit la procession du Pardon de Saint Hervé chaque 17 juin.
  Il s'agit également d'un endroit déjà très anthropisé qui se prête avec peu de contraintes à l'installation de jeux pour enfants et/ou d'un parcours de santé.

Un projet fédérateur :

De nombreux partenaires ont participé à l'écriture de ce projet avec les élus municipaux :

- D'une part, des organisations extérieures :
  - La Communauté de Communes de la Baie du Kernic, par l'assistance technique et le conseil de Stéphane CHAUMONT, de la Maison des Dunes, sur le montage du dossier. Des animations commentées par les agents de la Maison des Dunes pourront être mises en place, à l'avenir. De plus, l'entretien du site sera réalisé par ce service, quand il sera totalement équipé.
  - Bretagne Vivante, pour la préservation de la flore et de la faune
  - Le Syndicat de l'Horn qui encadre la commune dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau
  - Le SAGE du Léon Trégor pour avis
  - La Police de l'Eau qui vérifie que les milieux aquatiques sont respectés
  - Les communes de Plabennec, Kersaint Plabennec, Gouesnou, et BMO, pour la visite des aménagements qu'elles ont déjà réalisés
  - Luc GUILHARD, président d'une association de botanistes, venu sur place avec une équipe de 7 personnes
  - Marion HARDEGEN, du conservatoire botanique de Brest, qui traite l'habitat des zones humides
  - Alain BARS, animateur du CPIE de Loperhet, qui a dispensé la formation qu'a suivie une élue municipale.
  - Le Conseil Général du Finistère pour son aide financière dans le cadre de l'accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite

- D’autre part, les associations locales :
    - L’association des amis randonneurs, qui va faire intégrer le parcours dans ses sentiers de randonnée
    - Les coureurs et marcheurs de la Baie du Kernic, pour le sport
    - L’école Sainte Thérèse, l’accueil de loisirs et Anim’Ados, pour les projets pédagogiques
    - Les assistantes maternelles et leurs associations pour leurs rencontres de plein air

Situation d'urbanisme :

Au milieu de la zone constructible (en bleu) se trouve une zone humide inconstructible (en blanc).
Deux de ces parcelles font l'objet du présent dossier.

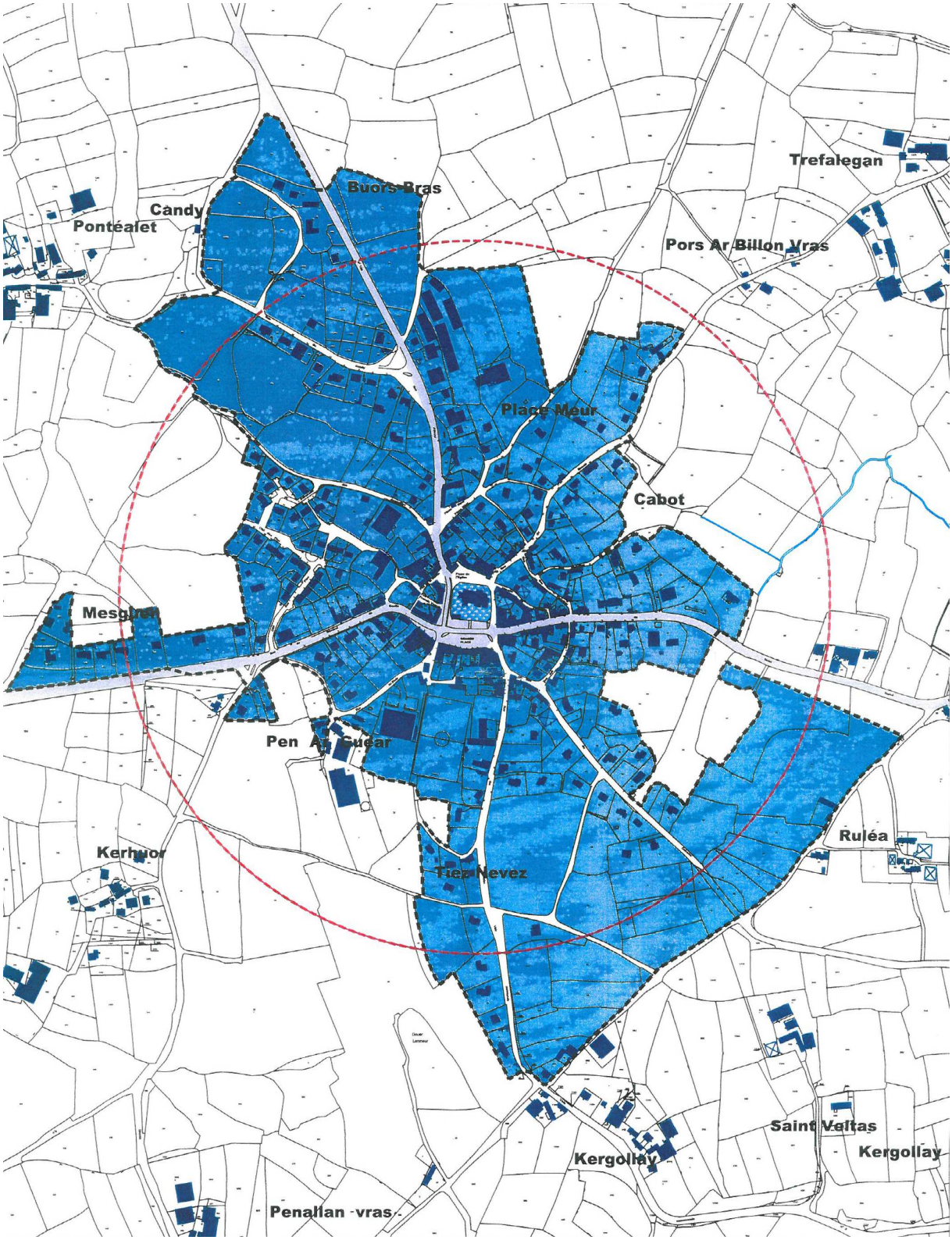

Impact des travaux sur la faune flore et ressource en eau

Les travaux auront comme but de ramener la végétation eutrophe actuelle à une végétation plus oligotrophe, et d'améliorer ainsi la biodiversité du site. Afin d'impacter au minimum la faune et flore, les travaux débuteront fin août, début septembre. Il s'agit du moment le plus propice : la nappe phréatique ainsi que le ruisseau sont aux plus bas, et les diverses reproductions sont terminées.

ZONE HUMIDE DE RULEA. LANHOUARNEAU	
faune	**flore**
bécassine des marais	rumex acétosa
héron cendré	eupatoire chanvrine
pipistrelle commune	renoncule
renard roux	angélique
campagnole amphibie	houlque laineuse
faucon crécerelle	oenanthe safranée
grenouille verte	cardamine des près
héspérie de la houlque	plantain lancéolé
piéride du choux	géranium disscetum
agrion élégant	lychnis fleurs de coucou
agrion jouvencelle	compagnon rouge
caléoptérix vierge	ail triquètre
nymphe à corps de feu	saule roux
libellule déprimée	épilobe hirsute
	ortie dioique
	jonc articulé
	jonc comprimé
	jonc aigu
	dactyle
	angélique

Photos de l’état des lieux après travaux :

Entrée par la rue du Calvaire :

En continuant, on arrive dans la parcelle aménagée avec la mare et le parcours en bois :

Après avoir traversé la départemental 788, on arrive près de ls station d'épuration, que l'on distingué sur la droite de cette photo :

De la station (grillage à gauche) on se dirige vers l'aire de Saint Hervé, que l'on distingué au fond :

A L'aire de St Hervé, des tables de pique-nique ont été installées, pour recevoir les visiteurs, tables accessibles aux PMR. Un pupitre pourra recevoir des informations :

A présent, il reste à réaliser le parcours d'interprétation, objet de la présente consultation, selon le schéma ci-dessous :

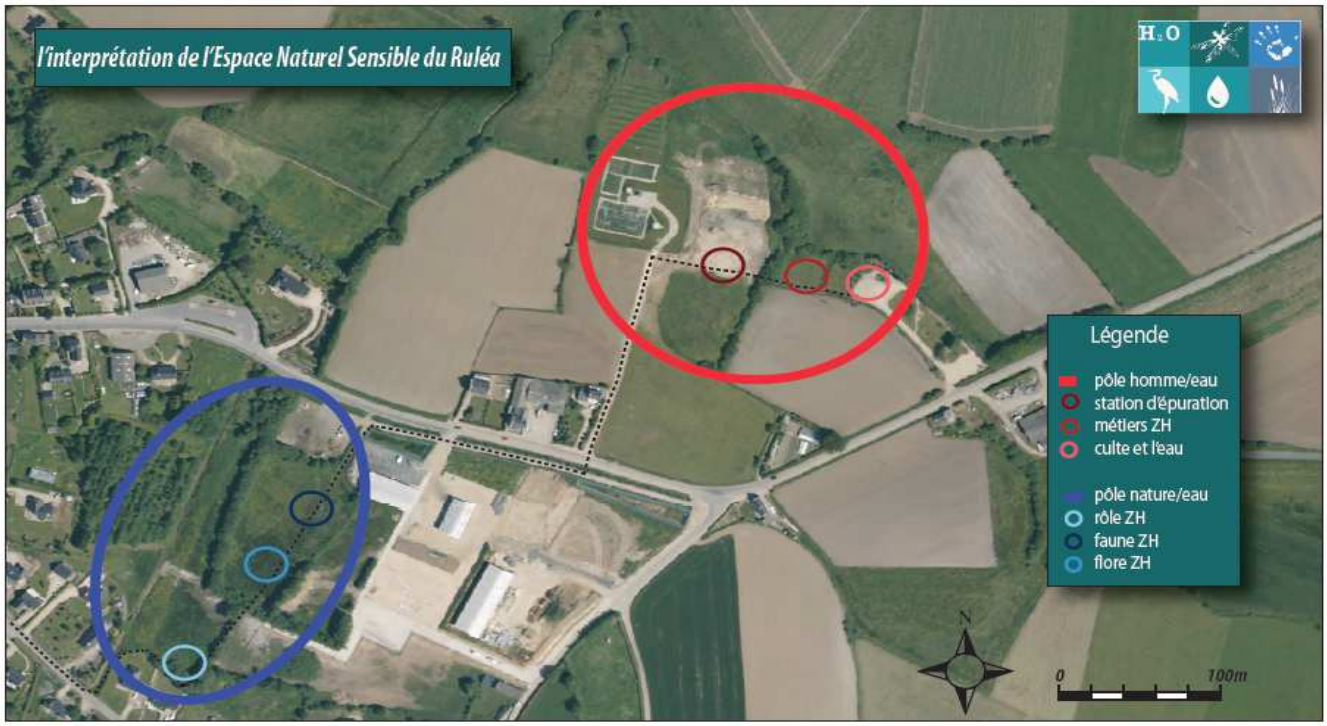

Annexe 2 : Principes d'interprétation à respecter :

Il est rappelé qu'un plan d'interprétation est un document de référence sur tout ce qui peut, sur un territoire donné, «communiquer la signification, les interrelations et la valeur du patrimoine au visiteur en vue de le rendre conscient de la place qu'il occupe dans l'environnement ».

Pour le mettre au point, le prestataire respectera les 5 principes de l'interprétation :

① *Exprimer et respecter l'esprit des lieux :*

Mettre en valeur l'esprit du site, sa spécificité ; ancrer le site dans un territoire (ressources naturelles, humaines, culturelles) ; présenter la population locale à travers des témoignages, des récits ; respect du site, de son caractère unique, de sa valeur paysagère, de sa fragilité, de ses ambiances…

② *Faire référence à des enjeux, provoquer la réflexion* :

Mettre en évidence les enjeux et problématiques liés aux patrimoines concernés, mettre en évidence l'évolution passé/présent/futur, inciter à la réflexion, le visiteur doit être amené à se positionner sur sa place en ce lieu.

③ *Créer une relation avec les visiteurs :*

Donner du lien avec le vécu quotidien des visiteurs, avec ce qu'ils connaissent ; créer de la convivialité avec la population locale si possible ; Mettre le visiteur en contact direct, physique, avec ce qui est présenté, le rendre acteur de sa découverte en mobilisant plusieurs de ses sens.

④ *Faire vivre l'émotion, l'imaginaire, les questions, et impliquer les visiteurs :*

Raconter une histoire qui ait du sens, procurer du plaisir des émotions au visiteur, utiliser l'ambiance du site, mobiliser différents moyens d'expression (visuels, artistiques…) qui ne se limitent pas à la lecture d'informations.

⑤ *Utiliser des savoir faire :*

Etablir le projet de façon collective avec un groupe local et divers intervenants professionnels sensibilisés à la question de l'interprétation ; utiliser des supports de qualité, personnalisés, évolutifs (facilement actualisables) ; définir différents niveaux de lecture, et choisir les médias les plus appropriés en tenant compte des contraintes réglementaires et de la sensibilité paysagère des sites (mobilier discret et intégré, bornes et/ou livret, qualité du graphisme, culture locale etc.) ; exploiter au mieux la configuration du site et son contexte pour le choix du circuit, la mise en situation du public, etc. ; faire en sorte que les locaux se reconnaissent dans le projet et se l'approprient.

Contenus :

Le prestataire aura recours à la méthodologie d'interprétation et intégrera les contenus suivants :

- Message : Cela peut concerner : l'histoire du site jusqu'à nos jours à travers différentes échelles de temps (géologique, utilisation par l'homme) - la notion d'espace de liberté, oui, mais … et apprendre à respecter le site - etc.

- Thème central : Il s'agit d'une problématique qui donne du sens à la visite et organise les sujets à aborder et les histoires qu'on veut raconter. C'est « l'esprit du site ».

- Fil conducteur : Cela peut concerner une légende locale, un personnage imaginaire, etc.

- Médias : Cela peut concerner : du mobilier type sculptures, panneaux-lutrins, bornes-repères, belvédères aménagés – une mise en scène particulière, etc.

Attendus :

- Proposer un concept de visite ;
- Proposer plusieurs scénarios de visite et poser les principes de réalisation correspondant : médias retenus avec les éventuels supports d'accompagnement type plans, livrets, …
- Proposer des moyens de communication extérieure pour faire connaître le circuit d'interprétation et réfléchir à une mise en réseau avec les points d'intérêt environnants,
- Proposer une programmation détaillée intégrant les phases de validation, de réunion, etc.

Annexe 3 : Contexte du projet

- **Patrimoine :**

RULÉA :

Ce quartier était autrefois nommé « runlary », qui signifie « la colline du religieux ».

Puis, par transformation, cela est devenu Ruléa.

Ce nom vient du fait de la présence de la fontaine de saint Hervé.

Au 6è siècle, St Hervé fit jaillir une source pour étancher la soif de ses disciples. Si aujourd'hui la fontaine est un édifice du 20è siècle, elle abrite cependant une statue de St Hervé datant du 14è siècle.

Le jour du Pardon, le 17 juin de chaque année, une procession vient de l'église, et l'eau de la fontaine a la réputation de guérir les maladies des yeux.

PONT GUEN

Ce quartier aujourd'hui disparu est mentionné dans un texte de 1482.

Son nom signifie « pont blanc ».

La présence de ce pont, à une époque ancienne, indique bien la présence de l'eau.

De plus, l'existence d'un ancien lavoir, tout près du bourg, en faisait un lieu de vie.

Cette terre marécageuse dépendant de l'abbaye du Relecq en la commune de Plounéour-Ménez, et, du fait de cette possession monastique, la ferme de Pont Guen fut placée sous le régime de la quévaise : les moines concédaient cette terre à un fermier, il avait la charge de la défricher et de la cultiver, mais il en devenait locataire à vie. A son décès, c'est le plus jeune de ses enfants qui en héritait. En cas d'abandon de la ferme, ou au décès du fermier sans héritier direct, celle-ci revenait à l'abbaye qui en était propriétaire.

- **Présentation de la commune :**

Voir document Powerpoint ci-après

- **Partie naturelle :**

Voir documents techniques après la présentation de la Commune